

Le 23 septembre, une assemblée des deux comités (de Laval et de l'École) passe les résolutions suivantes :

“ 1^o Que dans l'intérêt de la paix, et afin d'offrir à la jeunesse du pays plus d'avantages pour l'étude des sciences médicales en rendant le corps enseignant plus complet, les professeurs de la Faculté Médicale de Laval à Montréal se déclarent prêts à entrer dans l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, comme professeurs agrégés, et les professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal se déclarent prêts à accepter la position de professeurs titulaires de Laval ; cette entente devant durer le même laps de temps que l'union des deux corps

“ 2^o Que l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal conserve son autonomie, ce qui renferme son nom, sa charte et ses privilèges.

“ 3^o Que les cours se donneront dans les salles de l'École de Médecine.”

Le 24 septembre, ces résolutions sont soumises à l'École par le comité, mais elles ne sont l'objet d'aucune résolution d'acceptation. Mais à la même assemblée, il est soumis un document marqué L, et il est dit : “ Ce document est accepté par l'École, sauf les mots *suivant les règlements universitaires*.” Ce document se lit comme suit :

“ En vertu d'une entente à l'amiable entre la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, les membres de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal consentent à devenir professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, et à fonctionner comme tels *suivants les règlements universitaires*, à la condition que d'ici à deux ans, ils auront à se décider d'une manière définitive s'ils doivent rester avec Laval ou s'en séparer. L'ordre de préséance entre les professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal sera déterminé par l'ancienneté dans la profession et, en cas d'égalité, par l'ancienneté d'âge.

“ Etaient présents.—Pour la Faculté de Médecine Laval, les docteurs Rottot, Dagenais et Brosseau,—et pour l'École de Médecine et de Chirurgie, les docteurs d'Orsonnens, Hingston et Desjardins.”

A la même séance, il est écrit : “ Le Comité ayant aussi discuté avec le comité de Laval au sujet des chaires, fait le rapport qu'il est convenu de distribuer celles-ci de la manière suivante.” (Suit la liste des chaires avec leur titulaire agréé par les comités.)

Aucune résolution d'acceptation n'est passée par l'École ; aucune nomination formelle n'est faite ; il n'est pas dit non plus que les professeurs agrégés de l'École seront remerciés de leurs services. Tout ce qu'il y a de formel, c'est l'offre du Dr J. P. Chartrand, de prendre la chaire d'ana-